

AVIS PUBLIC MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, a adopté lors de l'assemblée du conseil du 12 janvier 2022, le règlement 322-2021 modifiant le règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), et remplaçant le règlement 319-2021, lequel a été déclaré non conforme aux orientations gouvernementales, afin de modifier certaines zones de réserve et ZAP dans le périmètre d'urbanisation (PU) de la municipalité de Saint-Agapit.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 14 janvier 2022.



Stéphane Bergeron
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 14 janvier 2022 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 janvier 2022.



Stéphane Bergeron
Directeur général